



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 83659

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des professionnels de la culture face aux restrictions budgétaires qui menacent la pérennisation des missions du service public de la culture. En effet, le processus de révision générale des politiques publiques engagé en 2009 s'est traduit par la réduction drastique du service public de la culture et le rétrécissement de l'administration culturelle. Aujourd'hui, la suppression annoncée de la clause de compétence générale dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales fera disparaître des soutiens indispensables au maintien et au développement de l'art et de la culture, alors que le secteur culturel français s'est construit sur le croisement des financements et la multiplicité des partenaires publics. Pour subsister, les établissements culturels devront se tourner de plus en plus vers la recherche de ressources propres, ce qui conduira à terme à une marchandisation de la culture et à une marginalisation des missions de service public dans les établissements publics. Les petites structures, quant à elles, seront pour beaucoup condamnées à disparaître, ce qui endommagera irrémédiablement la création et l'éducation artistique tout en détruisant les emplois du secteur, alors même que chacun s'accorde à reconnaître l'importance pour l'avenir de l'économie créative. De fait, la réforme territoriale aboutira à une recentralisation et à un étranglement des collectivités, alors que celles-ci sont devenues de véritables partenaires de l'action culturelle et artistique publique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour relancer et défendre une vraie politique publique en faveur de l'art et de la culture.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83659

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7738

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)